

9- Convention relative à l'accueil sur le territoire de Petit-Bourg de la grande nuit du carnaval le vendredi 17 février 2012

Afin d'accueillir dans des conditions optimales de sécurité la manifestation carnavalesque dénommée « la grande nuit du carnaval », sur le territoire de la commune de Petit -Bourg, la commune a décidé de formaliser au travers d'une convention le rôle et les engagements respectifs de la Commune et de la Fédération Guadeloupéenne du Carnaval

En effet, cet évènement réunissant un grand nombre de personnes sur une période relativement courte doit se dérouler sans risque pour les participants et les spectateurs.

La convention soumise à l'appréciation du Conseil municipal vise donc à définir les conditions d'accueil de cette manifestation par la ville de Petit-Bourg ».

Considérant la nécessité de sécuriser cette manifestation et d'offrir un spectacle de qualité à la population, le conseil municipal a **décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat** entre la ville de Petit- Bourg et la Fédération Guadeloupéenne du Carnaval (FGC).

10- Aide aux étudiants : stage à l'étranger

Dans le cadre de formations supérieures dispensées par le Lycée des Droits de l'Homme – BTS Assistant Manager – BTS Commerce International, trois étudiants, THERESE Lana, LOSBAR Nathanaëlle, MOL Audrey, sollicitent la municipalité de Petit-Bourg pour une participation au financement de stages à l'étranger.

Ces stages d'une durée de 8 semaines constituent une part essentielle de l'enseignement dispensé aux élèves.

Le coût par stagiaire est évalué à 5 000 €.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Maîtrise des langues étrangères.